



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°25/2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	23
Présents	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	-
Non participation au vote	-

L'an deux mille dix-sept,

Le dix-sept novembre à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de monsieur Christian BRUYEN, président,

Étaient présents : Messieurs Raphaël BLANCHARD, Roland BOULARD, Christian BRUYEN, Gérard BUTIN, Charles de COURSON, Jean-Louis DEVAUX, Jean-Raymond EGON, Alain HIRAUT, Jean-Michel POINTUD, Philippe SALMON, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN,

Et Mesdames Annie COULON, Dominique DETERM, Frédérique SCHULTHESS.

OBJET : TOUR D'HABITATION DU N°36 RUE DE LA BRIQUETERIE A CHALONS-EN-CHAMPAGNE – RELOGEMENT DES OCCUPANTS DURANT LA PERIODE DES TRAVAUX

Vu le rapport du président,

Considérant les travaux de réhabilitation de la tour d'habitation du n°36 rue de la Briqueterie à Châlons-en-Champagne,

Considérant la nécessité de reloger les occupants du n°36 rue de la Briqueterie durant la période des travaux,

Considérant l'impossibilité d'établir des baux au nom du SDIS en raison de la nature des logements conventionnés,

Considérant la nécessité de prévoir dans les baux le règlement des loyers et des charges par le SDIS,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la mise en place d'une clause dans les baux établis par la renaissance immobilière châlonnaise pour les occupants du n°36 rue de la Briqueterie à Châlons-en-Champagne relogés durant la période des travaux de réhabilitation, permettant le paiement par le SDIS du loyer et des charges.
- **AUTORISE** le président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Pascal DESAUTELS

ACTE REÇU LE

28 NOV. 2017

PREFECTURE DE LA MARNE